
Le bilan intermédiaire du CICE : Rapport de France stratégie - 2015

Quel bilan intermédiaire pouvons-nous tirer du CICE après deux ans et demi de mise en œuvre ? Dans son rapport de 2015, France Stratégie dresse un constat qui remet en cause un certain nombre d'idées reçues sur le CICE.

Non, le CICE n'est pas un dispositif complexe et incompréhensible pour les entreprises : 81% des entreprises éligibles au CICE ont bénéficié de ce crédit d'impôt en 2014

Souvenons-nous des critiques portées sur le CICE dès son entrée en vigueur : « une usine à gaz qui dissuade les entreprises notamment les TPE et PME à le demander ». La réalité démontre le contraire : dès sa mise en place en 2013, **78% des entreprises éligibles au CICE ont demandé d'en bénéficier. Cette proportion grimpe à 81% en 2014. En 2015, celle-ci devra encore augmenter puisque au 1^{er} trimestre, le nombre d'entreprises bénéficiaires a augmenté de 30% par rapport au même trimestre de 2014. En conséquence, le montant du CICE estimée pour 2015 en année pleine est en forte hausse : 18 milliards en 2015 selon l'estimation du gouvernement contre 14 et 11 milliards en 2014 et 2013 respectivement.**

Ces chiffres montrent ainsi une maîtrise accrue de ce dispositif par les entreprises y compris les TPE.

Non, le CICE ne bénéficie pas seulement aux grands groupes. Au contraire, les PME et TPE sont plus nombreuses à en bénéficier et le montant qu'elles perçoivent est proportionnel à leur poids dans l'économie

Le CICE bénéficie davantage aux petites et moyennes entreprises : 77% des entreprises ayant déclaré leurs créances au titre du CICE sont des microentreprises, 20% des PME, 0.6% des ETI et 0.03% de grandes entreprises. Concernant la répartition du montant du CICE, **la moitié revient aux TPE-PME, 20% aux ETI et 30% aux grandes entreprises.**

En moyenne, une grande entreprise touche un CICE beaucoup plus élevé à celui d'une PME. Mais la répartition de l'enveloppe du CICE reflète exactement celle des emplois : 48% des emplois se trouvent dans les PME-TPE, 22% dans les ETI et 30% dans les grandes entreprises. En rapportant le CICE au nombre d'emplois, le montant moyen par emploi est quasiment identique quelle que soit la taille des entreprises.

Oui, le CICE fait baisser le coût du travail plus fortement dans les PME que dans les grandes entreprises...

En raison des différences de salaires selon la taille des entreprises, la masse salariale des PME ciblée par le CICE est beaucoup plus large que celle des grandes entreprises : entre 60% et 80% de la masse salariale des entreprises de moins de 250 salariés est éligible au CICE contre 56% des entreprises de plus de 2000 salariés. **L'effet direct** sur le coût du travail peut être estimé entre 3.6% et 4.8% dans les PME en moyenne contre 3.3% dans les grandes entreprises.

... mais les grands groupes bénéficient indirectement du CICE via la sous-traitance

L'**effet différé du CICE** peut transiter à travers les prix des biens ou services intermédiaires. Ceci est le cas des relations de sous-traitance ou des relations intra-filières. Le rapport de France stratégie prend l'exemple de la filière automobile composée de 3500 entreprises. Les têtes de la filière (les constructeurs) bénéficient moins de CICE que les sous-traitants situés en amont : moins de 50% des salaires des grandes entreprises sont éligibles au CICE contre 70% des PME de la filière. En revanche, les grandes entreprises bénéficient des baisses des prix chez les sous-traitants cumulées tout au long de la filière.

A la date de la rédaction du rapport, les résultats de l'évaluation des filières ne sont pas encore établis. Le rapport annuel de 2016 devra mesurer ces effets directs et indirects permettant de mieux appréhender l'efficacité du CICE.

Non, le CICE bénéficie plus aux entreprises de main d'œuvre qu'aux entreprises capitalistiques

Compte tenu du ciblage du CICE sur les emplois inférieurs à 2.5 fois le SMIC, les secteurs qui en bénéficient le plus sont ceux qui emploient un plus grand nombre de personnes autour du SMIC. C'est-à-dire les entreprises à forte intensité de main d'œuvre. Les secteurs les plus bénéficiaires sont **l'hébergement & restauration, les services administratifs et de soutien (sécurité, gardiennage, location, etc.) ; construction, transport et entreposage, industrie agro-alimentaire, la métallurgie, l'industrie de textile, l'industrie de bois**. Plus de 70% de la masse salariale de ces secteurs est éligible au CICE. En revanche, **les secteurs qui bénéficient le moins de CICE sont la finance et assurance, l'industrie pharmaceutique, l'Édition et l'audiovisuel, les activités de recherche & développement**. Moins de 40% de la masse salariale de ces secteurs est éligible au CICE.

Non, le CICE cible plus les entreprises fragiles que les entreprises en bonne santé.

Le montant du CICE décroît avec le taux de marge des entreprises. Autrement dit, **les entreprises qui réalisent une faible marge économique (ou des pertes) sont celles qui**

bénéficient d'un montant le plus élevé de CICE. Pour ces entreprises, cela peut être un moyen d'améliorer leur trésorerie et en conséquence limiter les destructions d'emploi ou le dépôt de bilan. On peut ainsi estimer que ce crédit d'impôt a atteint sa cible, à savoir les entreprises qui ont le plus besoin d'un soutien financier public.

A titre illustratif, les 10% des entreprises pour lesquelles le montant du CICE est le plus élevé (54 890 en moyenne) ont un taux de marge de 21%, alors que celles qui bénéficient d'un montant de CICE le plus faible (2 926 €) ont un taux de marge de 26%.

Oui, le CICE peine à relancer l'investissement, pour le moment.

Les entreprises qui bénéficient le plus de CICE sont celles qui ont un taux d'investissement le plus faible. On peut avoir deux lectures de ce résultat :

1. les entreprises n'ont pas utilisé le CICE pour renforcer leurs investissements, ce qui est probable étant donné l'atonie de la conjoncture qui ne favorise pas les décisions d'investissement pour le moment. Leur fragilité financière retarde également ces décisions. Le redémarrage de l'économie constaté depuis quelques mois et l'amélioration de la trésorerie grâce en partie au CICE sera un facteur déterminant dans la réalisation des intentions d'investissement déclarées par les entreprises.
2. les entreprises qui sont bénéficiaires du CICE sont celles qui sont structurellement les moins investisseuses. Ceci est le cas de nombreuses entreprises de services et à forte intensité de main d'œuvre. Pour ces entreprises, c'est l'emploi plutôt que l'investissement qui doit être l'étalon de mesure de l'efficacité du CICE.

Il faut attendre donc le rapport de l'année prochaine sur l'utilisation du CICE pour en juger.

Oui, le CICE cible moins les entreprises tournées vers l'exportation

Le montant du CICE est plus faible dans les entreprises à forte intensité d'exportation, c'est-à-dire celles qui sont les plus exposées directement à la concurrence internationale. Mais l'enveloppe globale du CICE est répartie quasi-équitablement entre les entreprises exportatrices et les entreprises tournées exclusivement vers le marché local (48% et 52% respectivement). Parmi les entreprises exportatrices, celles qui exportent une plus grande proportion de leurs valeur ajoutée bénéficient moins de CICE que les autres. Cela s'explique par le salaire dans ces entreprises qui dépasse la cible du CICE (2.5 fois le SMIC).

Pour autant, peut-on dire que l'objectif de renforcement de la compétitivité n'est pas atteint ? Non, car même les entreprises non exportatrices doivent améliorer leur compétitivité face aux concurrents internationaux pour maintenir leurs parts de marchés en France. Même l'entreprise de bâtiment au fin fond de la Creuse dont l'activité est exclusivement locale doit améliorer sa compétitivité pour faire face à la concurrence des entreprises d'Europe de l'est à faible coût de main d'œuvre.

Les intentions des entreprises sur l'utilisation du CICE :

L'investissement et l'emploi sont les deux principales affectations du CICE selon les intentions des entreprises. Entre 61% des entreprises (dans les services) et 65% (dans l'industrie) ont l'intention d'utiliser le CICE pour financer des investissements. L'emploi devra être financé par le CICE dans 54% des entreprises de services et 35% des entreprises industrielles. Enfin, les salaires bénéficient aussi d'un éventuel coup de pouce : entre 31% (industrie) et 46% (services) ont l'intention d'affecter une partie du CICE à financer une hausse des salaires. L'intention de baisser les prix de vente ne concerne que 25 à 35% des entreprises.

Les entreprises sont donc plus nombreuses à déclarer avoir l'intention d'utiliser le CICE pour investir. Ces intentions tardent à se concrétiser puisque l'investissement privé peine à repartir.

Un impact mitigé du CICE sur le dialogue social dans les entreprises

Cette thématique est analysée par une équipe de recherche coordonnée par l'IRES et composée de trois cabinets de conseils aux IRP: ORSEU, SECAFI et Syndex. Sur la base des premiers travaux de cette équipe, France stratégie constate **un manque de développement de la consultation sur le CICE dans les entreprises**. D'une part, certaines entreprises ne jouent pas le jeu de la consultation. D'autre part, les élus semblent être moins sensibilisés à cette consultation pour diverses raisons. L'une d'elles est le fait que les élus soient consultés postérieurement aux arbitrages de la direction sur l'utilisation du CICE. Dans ce cas de figure, la consultation prend la forme d'une simple information et perd son intérêt. Ce constat est surtout établi dans les Groupes où les décisions sur l'utilisation du CICE sont prises souvent par la maison mère ; alors que le bon niveau pour effectuer le meilleur choix est la filiale ou l'établissement. Néanmoins, les élus doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle et de se saisir de cette consultation pour poser les bonnes questions sur la stratégie économique de leur filiales et sur ses relations avec le Groupe.

L'évaluation de l'efficacité du CICE en tant que politique économique fera l'objet d'un rapport détaillé en 2016-2017. On saura donc si cette politique de 50 milliards aura réellement bénéficié à l'emploi et à la compétitivité du pays, ou bien au contraire elle aura enrichi les actionnaires.